

L'Association des archivistes du Québec Vingt cinq ans d'histoire

Louise Gagnon-Arguin

L'Association des archivistes du Québec (AAQ) a 25 ans. Cet anniversaire fournit un heureux prétexte pour effectuer un retour en arrière et pour susciter des éléments de réflexion sur la vie de cette association, son développement et ses apports à la profession.

Pour ce faire, il convient d'abord de jeter un regard sur les objectifs qu'elle poursuit, sur le mode de fonctionnement qu'elle se donne, sur les membres qu'elle regroupe, sur les activités qu'elle tient, sur les luttes qu'elle mène ainsi que sur les moments qui l'ont marquée. Mais il y a plus, c'est aussi aborder toute l'évolution d'un secteur du travail. L'histoire de l'AAQ au Québec, c'est l'histoire du développement et de l'implantation chez nous de l'archivistique comme discipline. C'est aussi l'histoire d'une occupation en voie de professionnalisation ainsi que celle de la place qu'elle veut occuper dans le monde du travail.

L'AAQ a déjà fait l'objet de quelques articles ou publications. La revue *Archives* publie en 1978 une évaluation des dix premières années de l'AAQ réalisée par trois de ses membres, Robert Garon, Claude Minotto et Carol Couture¹. On retrouve aussi dans le fonds de l'Association, une histoire de l'AAQ produite par Robert Garon². À l'étranger, un article signé par Gilles Héon paraît dans la revue *Archives et bibliothèques de Belgique* en 1978³. En 1990, une recherche sur le développement de la profession d'archiviste au Québec consacre plusieurs pages à l'AAQ⁴ en tant que lieu de rassemblement de personnes exerçant cette profession en émergence. Le comité organisateur du congrès 1991 distribue aux participants une rétrospective des 20 congrès tenus par l'AAQ depuis 1972 rédigée par Claude Lessard, un ancien président devenu membre émérite⁵. Il n'y a pas eu toutefois de synthèse qui regroupe l'ensemble des informations sur l'AAQ, son histoire, son fonctionnement administratif et ses activités. C'est cette lacune que le présent article veut combler.

Après avoir évoqué les circonstances entourant la fondation de l'AAQ et présenté les objectifs que s'est donnés l'association naissante en 1967, nous rappellerons ses structures, nous présenterons son membership, nous ferons état de ses activités et des services aux membres et à la collectivité archivistique pour ensuite terminer par un rappel des grands moments de son histoire et tirer les conclusions utiles au développement futur de cette association.

LA FONDATION DE L'AAQ ET L'ÉVOLUTION DE SES OBJECTIFS

L'AAQ est créée officiellement le 9 décembre 1967. Sa fondation témoigne de la présence d'archivistes au Québec, qui se reconnaissent un sentiment d'appartenance à un même domaine d'activités et qui manifestent leur désir de partager leurs expériences. Les objectifs que s'est donnés cette association naissante et les modifications qui y seront apportées en vingt-cinq ans d'existence reflètent les priorités et les préoccupations de ses membres de même que les raisons qui ont justifié leur fidélité au cours de toutes ces années.

La fondation de l'AAQ

La création de l'AAQ en 1967 constitue l'aboutissement d'un processus qui a progressivement suscité un sentiment d'appartenance à un même secteur d'activité chez les archivistes québécois jusque là isolés dans leur milieu de travail. Depuis 1963, on projetait la création d'une telle association comme le souligne François Beaudin à l'occasion du 15^e anniversaire de fondation de l'AAQ⁶. Plusieurs d'entre eux se rencontrent déjà lors de la tenue d'activités de l'association américaine des archivistes, la *Society of American Archivist*⁷. De plus, les milieux archivistiques québécois se développent. Le ministère des Affaires culturelles est créé en 1961 et, depuis, on retrouve un plus grand nombre d'archivistes aux Archives du Québec. Ailleurs au gouvernement du Québec, quelques ministères s'intéressent à la gestion des documents administratifs telle qu'elle se pratique aux États-Unis et au gouvernement canadien. D'autres archivistes sont aussi très actifs dans les communautés religieuses, les diocèses et les institutions d'enseignement.

Dès sa réunion de fondation, l'Association recueille plus de 125 adhésions ce qui, pour l'époque, est un nombre impressionnant. Le compte rendu de cette première réunion témoigne de la présence de représentants de différents milieux: «archivistes aux archives historiques, archivistes d'évêchés, de communautés religieuses, de collèges, de districts judiciaires, de compagnies et d'associations, archives sonores, registrateurs du gouvernement et étudiants en histoire⁸». Les religieux répondront en grand nombre à l'invitation de l'Association naissante. On peut même dire que leur adhésion a largement contribué à la formation de ce regroupement⁹.

Les fondateurs de provenances diverses souhaitent donc que la composition du conseil d'administration «tienne[nt] compte de la représentativité et de la spécialisation des archivistes¹⁰». Ils désignent Roland-J. Auger, archiviste intérimaire des Archives du Québec, comme président; François Beaudin, archiviste de l'Archevêché de Montréal, comme vice-président; Claude Lessard, archiviste de l'Université Laval, au poste de trésorier et Jacques Mathieu, archiviste aux Archives du Québec, à celui de secrétaire¹¹.

En outre, dès la réunion de fondation du 9 décembre 1967, les membres présents expriment le désir que l'Association soit une «association professionnelle» et proposent en ce sens un amendement aux règlements soumis à leur approbation¹². Ils confirment ainsi la perception qu'ils ont de leur travail et le niveau des tâches qu'ils accomplissent.

Les objectifs de l'AAQ

Les fondateurs donnent à la nouvelle association des objectifs qui lui permettent de servir la profession, ses membres ainsi que les intérêts de l'archivistique tels qu'exprimés dans les réunions qui précèdent la fondation¹³. Ainsi, ils souhaitent que l'Association soit un moyen de valorisation de la profession en même temps qu'un instrument pour la défense de leurs intérêts professionnels. Ils voient dans l'Association un moyen de créer des liens entre les membres afin de soutenir et d'améliorer la qualité de leur travail professionnel en favorisant, par exemple, l'établissement de normes d'excellence et de méthodes scientifiques de travail. Ils veulent publier des revues et des rapports, diffuser des résultats d'expériences, collaborer avec d'autres associations. Ils souhaitent que l'association se porte à la défense et à la promotion des archives, des archivistes et de l'archivistique. Pour ce faire, les fondateurs veulent presser le gouvernement d'adopter une loi sur les archives de même qu'ils veulent encourager la création de dépôts pour assurer la conservation et l'accès des archives et leur utilisation scientifique¹⁴. Dans le texte officiel des règlements, ces projets sont formulés ainsi:

- promouvoir le perfectionnement professionnel des membres de l'Association et les intérêts de la profession d'archiviste;
- favoriser l'établissement et le progrès des dépôts d'archives du Québec;
- coopérer avec d'autres groupements ou associations d'archivistes au Canada et à l'étranger;
- entreprendre toutes autres initiatives légitimes en vue de réaliser les fins susmentionnées¹⁵.

Voilà des objectifs très ambitieux qui démontrent bien l'enthousiasme des archivistes de l'époque en même temps que l'immensité du champ professionnel et social à couvrir.

Après 25 ans, que sont devenus ces objectifs? Pour le savoir, nous avons choisi de les comparer à ceux qui ont été publiés en 1980 et en 1990¹⁶. En 1967, il est écrit que l'Association fait la promotion du «perfectionnement professionnel des membres... et [des] intérêts de la profession». Ces objectifs demeurent en 1980, mais on précise, d'une part, les catégories de personnes que l'on veut rejoindre — «professionnels, techniciens, étudiants ou autres» — et, d'autre part, les avantages qu'on leur offre — «promouvoir le regroupement, offrir des services, favoriser les échanges et les communications, promouvoir la formation et le perfectionnement des membres, organiser des activités visant le développement professionnel des membres». Ainsi, les statuts de l'Association permettent l'adhésion de ceux qui œuvrent en archivistique, comme c'était le cas en 1967, sans toutefois être formellement mentionné, car l'identification de «professionnel» dans les objectifs relevait plus d'un statut que l'on veut acquérir que d'un état de fait.

En 1990, les statuts évoluent et font plutôt mention de la spécialisation des tâches. L'Association, est-il écrit, regroupe «les personnes qui œuvrent dans les divers champs de spécialisation de l'archivistique». Après avoir affirmé qu'elle regroupe les archivistes «professionnels», l'AAQ ouvre donc ses rangs aux personnes de toute formation et, enfin, à toute personne qui travaille dans l'un ou l'autre champ de l'activité archivistique entendant par là soit la gestion des

documents administratifs, soit le secteur des archives historiques. On peut croire que les objectifs de l'Association suivent l'évolution de son membership. Se voulant reconnus comme professionnels, les fondateurs s'affirment comme tel. Au milieu des années 1970, l'AAQ intègre dans ses rangs les techniciens¹⁷ qui œuvrent dans les milieux archivistiques et définit ses objectifs en conséquence. En 1990, c'est aux différentes spécialités du travail de l'archiviste que l'on accorde la priorité. Doit-on y lire le signe d'un certain réalisme devant l'impossibilité d'obtenir un statut professionnel dans le contexte québécois qui régleme sévèrement l'obtention d'un tel statut? Oui, sûrement, mais il nous semble surtout que l'Association s'inscrit dans le mouvement actuel du monde du travail fortement bureaucratisé où on est plus sensible à la notion de spécialisation qu'à celle de profession, les conditions essentielles d'existence de cette dernière — autonomie d'exercice et service au public — n'ayant plus le même sens qu'auparavant.

Les fondateurs de l'AAQ voulaient «favoriser l'établissement et le progrès des dépôts d'archives du Québec». En 1980 et en 1990, cet objectif n'apparaît plus dans les statuts de l'Association. Par contre, un nouvel objectif vise à promouvoir le développement de la profession elle-même, en tant que service à la société. Ainsi, l'Association s'engage à «promouvoir le développement de la gestion des documents et des archives, afin qu'elle rende à la société tous les services que celle-ci est en droit d'attendre». Ce même objectif se lit en 1990: «promouvoir le développement de la profession afin qu'elle fournisse l'apport que la société est en droit d'attendre». Ce changement d'orientation — du progrès des dépôts à l'amélioration des services professionnels — est significatif de l'affirmation de la reconnaissance du rôle de l'archiviste dans la société, indépendamment de celui des archives elles-mêmes.

L'AAQ a maintenu son objectif de coopération avec d'autres associations ou groupements d'archivistes au Canada et à l'étranger. Amorcée en 1967 et précisée en 1980, cette ouverture veut rejoindre les «associations intéressées aux domaines connexes à la gestion des documents ou aux archives» en 1980. Cependant, en 1990, on revient à l'idée de «coopération avec d'autres groupements intéressés aux archives».

Enfin, en 1980, l'AAQ ajoute un autre objectif, soit «promouvoir la recherche dans le domaine de la gestion des documents et des archives», qu'elle traduira, en 1990, par l'expression «dans le domaine des archives». Voilà un autre indice du développement qui s'opère dans le milieu archivistique québécois. Les membres de l'AAQ sentent le besoin de questionner leur champ d'activité et en font un objet de recherche. Il est intéressant de noter que cet ajout, dans les objectifs de l'AAQ, précède de quelques années la mise en place d'une formation institutionnelle, collégiale et universitaire.

Ce regard sur les changements qui ont été apportés aux objectifs de l'AAQ permet d'identifier quelques caractéristiques de l'évolution de cette association. Ainsi, on remarque les problèmes de vocabulaire tant à l'égard de la profession elle-même qu'à celui de son domaine d'activité. En 1967, les statuts réfèrent à la profession d'archiviste; en 1980, à des corps d'emploi (professionnels, techniciens, autres personnes) et, en 1990, à différentes spécialités. En outre, on désignera d'abord le champ d'activité par le terme «archives», ensuite par celui de

«gestion des documents et des archives» et enfin on reviendra au terme «archives»¹⁸.

La distinction qui est faite entre le développement des dépôts d'archives et le mandat de l'AAQ constitue une autre caractéristique de l'évolution de cette association. Très tôt, l'AAQ s'est définie comme une association regroupant des personnes et non des dépôts de même que comme une association faisant la promotion des personnes qui œuvrent dans le domaine des archives et non des dépôts d'archives mêmes. Si, dans les faits, la distinction n'est pas aussi nette, il n'en demeure pas moins que cette affirmation a favorisé le développement, au sein de l'AAQ, d'activités de type «professionnel».

L'intérêt de l'AAQ pour la recherche constitue aussi un signe de l'évolution des mentalités. Elle reconnaît ainsi l'importance du développement de la discipline et le rôle que la recherche peut y jouer.

L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE L'AAQ ET LE MEMBERSHIP

L'AAQ est dirigée par un conseil d'administration, doté d'un comité exécutif, placé sous l'autorité souveraine de l'Assemblée générale. Les différents conseils d'administration qui se sont succédés ont mis en place des comités permanents et de nombreux comités ad hoc.

L'organisation interne de l'AAQ a subi diverses modifications au cours des ans. Certaines découlent de simples aménagements administratifs tandis que d'autres procèdent de changements d'orientation significatifs. C'est ce que nous voulons faire ressortir dans cette partie en présentant sa structure administrative, le rôle particulier qu'y ont joué les titulaires des différents postes, la mise en place de son secrétariat permanent ainsi que ses mécanismes de financement. Nous examinerons enfin la composition et la structure de son membership.

La structure administrative

C'est surtout au conseil d'administration, au comité exécutif, à la présidence, à la trésorerie et au secrétariat que nous nous arrêterons pour présenter la structure administrative de l'AAQ.

Le Conseil d'administration

L'AAQ est dirigée par un conseil d'administration dont la composition n'a que peu varié en 25 ans, sinon par l'ajout de nouveaux membres. Le Conseil est actuellement composé d'un président, d'un premier vice-président, d'un second vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier et de conseillers dont la représentativité a été modifiée au cours des ans. C'est ainsi que les conseillers ont d'abord représenté les sections de l'AAQ tandis que depuis 1990, ils représentent les grandes régions du Québec.

Le président, le secrétaire, le trésorier ainsi que les deux vice-présidents forment le Comité exécutif qui est responsable de la gestion courante de l'Association.

La présidence et la vice-présidence

La présidence est assurée par un membre agréé par l'Assemblée générale. À ce jour, 23 membres¹⁹ de l'AAQ ont occupé ce poste, deux présidents ayant dirigé deux fois les destinées de l'Association.

Même si c'est le Conseil d'administration qui a les pleins pouvoirs entre les assemblées générales, il appartient au président de déterminer les grandes orientations de son mandat. Certains présidents ont privilégié les prises de position sur le plan politique, d'autres ont misé sur l'amélioration de l'Association elle-même en portant attention à la qualité de son administration interne et des services offerts aux membres, tandis que d'autres enfin ont mis l'accent sur l'ouverture à d'autres associations ou regroupements.

Depuis 1969, il y a deux postes de vice-président. Le premier vice-président, élu par l'Assemblée générale, deviendra président alors que ce dernier deviendra le deuxième vice-président à la fin de son mandat. En adoptant cette structure, l'Assemblée générale d'alors souhaitait assurer une plus grande continuité administrative en permettant au futur président de se préparer à exercer sa fonction pendant sa première vice-présidence. Quant au président sortant, il favorise, par la transmission des informations qu'il possède, la réalisation des différentes dossiers et la continuité des engagements pris.

La trésorerie

Élu par l'Assemblée générale, le trésorier gère les finances de l'Association. Il prépare et surveille le budget de même qu'il assure les écritures comptables. Les trésoriers de l'AAQ ont vécu des situations difficiles, devant administrer des revenus limités. Chacun a pris l'initiative de proposer de nouvelles sources de financement. La décentralisation des activités offertes aux membres dans les régions leur a demandé beaucoup d'imagination afin de trouver les meilleurs moyens de laisser aux régions une certaine latitude dans leur administration financière tout en maintenant une saine gestion pour l'ensemble de l'Association. Leur travail est rendu d'autant plus difficile par l'éloignement de leurs collègues formant le Comité exécutif:

...chaque année, nous sommes à la merci de l'élection de membres de l'Exécutif répartis à travers le Québec, d'où éparpillement des services. Ensuite, cet éparpillement des services occasionne des frais de poste, de téléphone et de nombreux retards. De plus, les opérations administratives passent constamment entre plusieurs mains, d'où risques accrus d'erreurs, surtout avec le développement de nouveaux services. Enfin, on rencontre au sein de ces opérations des pertes d'énergie et de temps pour chacun des officiers de l'A.A.Q.²⁰

La tenue des livres comptables revient au trésorier. Toutefois, compte tenu du travail exigé, cette tâche a souvent été confiée à une autre personne²¹. Aussi les trésoriers produiront-ils régulièrement des guides administratifs afin de faciliter le travail de ceux qui ont la responsabilité financière des sections et des régions.

Le secrétariat

Également élu par l'Assemblée générale, le secrétaire de l'Association rédige les procès-verbaux des différentes réunions de l'Assemblée générale, du

Conseil d'administration et du Comité exécutif. De plus, il tient à jour la liste de membres et il est responsable des archives de l'Association. Le secrétaire a été parfois chargé d'assurer la diffusion des informations officielles émanant du Conseil d'administration dans le bulletin *La Chronique*, par exemple.

L'engagement de personnel de secrétariat a allégé considérablement le travail des secrétaires successifs. Ces derniers ont élaboré, eux aussi, des guides administratifs pour faciliter le travail des responsables régionaux ou encore pour assurer la bonne gestion des archives de l'Association, confiées à la garde d'un «archiviste permanent». Gilles Héon a été le premier archiviste de l'AAQ et il a été remplacé par Yvon Martin. Michel Lévesque occupe actuellement ce poste. Ces archives, accessibles sur microfilm, sont présentement conservées aux Archives nationales du Québec.

Les comités

L'AAQ compte plusieurs comités ou commissions soit permanents, soit ponctuels. Ces derniers sont créés pour étudier des situations particulières ou pour réaliser des mandats précis déterminés par le Conseil d'administration.

L'AAQ compte six comités permanents. Il s'agit de la Commission de l'Assemblée qui est élue par l'Assemblée générale. Sur elle repose le contrôle des mises en candidature des membres du Conseil d'administration et de la votation s'il y a lieu. Le Comité de la revue *Archives* assure la production et l'impression de la revue. Le Comité de *La Chronique* produit mensuellement un journal d'information adressé aux membres de l'AAQ. Le Comité des affaires professionnelles donne son avis au Conseil d'administration sur tout sujet susceptible de favoriser le développement de la profession ainsi que celui de l'Association. Deux autres comités sont mis sur pied par le Conseil d'administration à chaque année. Le Comité du congrès organise le congrès annuel de l'Association et le Comité des prix annuels reçoit les candidatures des membres de l'AAQ et des services d'archives en vue de l'attribution de prix d'excellence remis par l'Association.

Depuis 25 ans, les conseils d'administration successifs ont formé près de 40 comités différents dont la durée d'existence a été plus ou moins longue. Qu'il suffise d'en rappeler ici quelques-uns. Ainsi, il y a eu des comités responsables de la formation ou du perfectionnement²². Plusieurs comités ont été mandatés pour travailler au recrutement et à la promotion de l'Association. D'autres comités ont étudié l'organisation interne de l'Association. Enfin, pour favoriser le développement de la discipline, le Conseil a aussi créé un Comité de la recherche et un Comité de terminologie.

Un autre comité a eu une importance considérable. Ainsi, en 1970, quelques archivistes religieux, membres de l'AAQ, se regroupent au sein du Comité des archives religieuses²³. Ils veulent étudier les moyens de rendre leurs archives plus accessibles et échanger leurs expériences de travail en vue d'uniformiser leurs méthodes et procédures²⁴. Ils réalisent un sondage, travaillent à préparer un cadre de classement-type pour les archives des communautés et étudient les possibilités d'ouverture de leurs archives aux chercheurs. En 1973, le président d'alors, le Père Joseph Cossette, s.j., demande au Comité de suspendre ses travaux afin de consacrer ses efforts à la mise en place d'une section «Archives historiques» au sein de l'AAQ²⁵.

Après la création de cette section, le Comité reprend son travail, mais les différents conseils d'administration hésitent à reconnaître l'existence d'un comité permanent des archives religieuses. Ce comité doit-il devenir une autre section de l'AAQ ou doit-il s'intégrer aux archives historiques? Les opinions sont partagées. Tandis que certains archivistes religieux reconnaissent avoir tiré grand profit des contacts avec d'autres archivistes ou gestionnaires de documents, d'autres voient beaucoup d'avantages à des rencontres entre archivistes religieux seulement. C'est ainsi qu'en 1978, ils forment une nouvelle association, le Regroupement des archivistes religieux (RAR), auquel peuvent s'adjoindre des religieux, membres ou non de l'AAQ. En 1980, une entente est signée entre le Regroupement des archivistes religieux et la section Archives historiques reconnaissant que le RAR fait partie de celle-ci²⁶. Lors de la restructuration de l'AAQ en 1990 qui amène la disparition des sections, les religieux continuent d'être membres de l'AAQ à titre personnel, tout en adhérant au RAR, association distincte.

La présence des archivistes religieux au sein de l'AAQ a toujours été bien acceptée. Ils ont d'ailleurs contribué largement à la fondation de l'AAQ en 1967 comme nous l'avons dit plus haut. Ils constituent actuellement 16,4% du membership²⁷. Ce rappel historique permet de rendre justice au travail qu'ils ont accompli dans l'AAQ et dans les archives religieuses elles-mêmes.

Cette nomenclature des différentes instances administratives de l'AAQ et des comités ayant existé au sein de l'Association des archivistes du Québec permet de dresser un tableau des activités administratives ainsi que des sujets qui ont fait l'objet d'études durant ces vingt-cinq dernières années. Une simple énumération ne suffit pas pour évaluer le travail réel qui a été accompli. Elle permet tout au moins de mettre en lumière les préoccupations de l'Association face à certains thèmes tels la formation, le perfectionnement, la publicité, la promotion ainsi que la gestion de l'AAQ elle-même. De plus, cette structure animée par des membres de l'AAQ requiert l'engagement et la contribution active de plus de 50 personnes chaque année, signe de la vitalité de l'Association.

LE FINANCEMENT DE L'AAQ

Les principaux revenus de l'AAQ proviennent surtout de la cotisation versée par ses membres, des subventions obtenues, de même que des revenus générés par les principales activités telles les congrès annuels et les activités régionales.

En 1967, la cotisation annuelle s'élevait à 5,00\$. Elle est augmentée par la suite à 10,00\$, incluant l'abonnement à la revue *Archives*. En 1974 elle passe à 15,00\$ et à 25,00\$ en 1975. Entre 1981 et 1988, les cotisations progresseront de 35,00\$ à 100,00\$. Chaque augmentation des cotisations est justifiée par une augmentation des dépenses fixes: frais de secrétariat, frais de personnel et publications régulières: *Archives* et *La Chronique*.

Une autre source de revenus importante est constituée par les profits réalisés lors de différentes activités. En 1974-1975, le trésorier propose, dans son rapport annuel, que dorénavant, on exige des frais d'inscription aux activités²⁸. La proposition est acceptée et entre en vigueur l'année suivante. Ainsi, dès 1978-1979, le congrès annuel et les activités de sections rapportent 26% des revenus de l'AAQ.

Tout en comptant sur ce revenu stable, les différents conseils ont toujours recherché d'autres sources de financement, et notamment des subventions gouvernementales. Ils s'adressent d'abord au ministère des Affaires culturelles. En 1971, Luc-André Biron demande à Lionel Séguin, alors président de l'AAQ d'acheminer une demande de subvention au ministère des Affaires culturelles «dans le but d'augmenter l'efficacité de l'AAQ»²⁹. Ils obtiennent alors 2 500,00\$. L'AAQ bénéficiera régulièrement d'une subvention de ce ministère à compter de 1975. En 1979-1980, l'AAQ recevra 15 000\$. Depuis 1986, l'AAQ reçoit 8 000,00\$ pour la publication de la revue *Archives*. Avec la création du Conseil canadien des archives et du Réseau des archives du Québec, l'AAQ reçoit aussi des subventions pour assurer le perfectionnement de ses membres. Il est à noter que les subventions sont toujours versées pour la réalisation de projets spécifiques et non pour soutenir le fonctionnement de l'Association elle-même.

Malgré cette diversification dans les sources de revenus, les finances de l'AAQ ne cessent d'inquiéter chacun des trésoriers qui assure le contrôle du budget à chaque année. C'est à leur vigilance et à leur saine gestion qu'elle doit de pouvoir offrir des services aux membres et financer son administration courante.

Le membership et les regroupements

Le membership

L'AAQ compte, au moment du premier rapport du secrétaire, 131 membres. En 1984-1985, elle atteint le plus grand nombre d'inscriptions soit 554 membres. En juin 1991, elle enregistre 494 adhérents.

Ces membres œuvrent dans différents secteurs comme le démontre le tableau suivant:

Tableau 1
Milieu de travail des membres de l'AAQ

<i>MILIEU</i>	<i>1967-1968</i>	<i>1987-1988</i>
Secteur gouvernemental	21,5%	14 %
Secteur de l'enseignement	6,7%	12,6%
Secteur municipal	0 %	4 %
Secteur de la santé	0,7%	3,3%
Secteur privé ³⁰	43 %	26,8%
Autres	28,1%	39,3%

En 1967-1968, les membres de l'AAQ proviennent surtout des secteurs gouvernemental et privé. En 1987-1988, le membership touche l'ensemble des secteurs. Le fort pourcentage du secteur «autres» s'explique par le fait que les étudiants ont été placés dans cette catégorie.

L'AAQ regroupe également des personnes de toute formation moyennant le paiement de leur cotisation. À plusieurs reprises, il a été question de poser certaines exigences à l'admission. Dès la création de l'Association, François Beaudin était chargé par le Conseil d'étudier cette question mais aucune action en ce sens n'est entreprise. En 1977, au moment où l'Office des professions du Québec était très active dans la nouvelle définition du statut des corporations professionnelles, l'AAQ avait mis sur pied un Comité de l'incorporation professionnelle et tenu un congrès sur le sujet. En 1988, avec le Comité d'orientation, le sujet est de nouveau mis à l'ordre du jour sans qu'encore une fois on n'arrive à s'entendre sur les exigences à poser. Ce qu'il faut retenir de toutes ces tentatives, c'est l'existence du désir de restreindre l'admission dans l'Association dans le but d'en faire une association «professionnelle». Toutefois, différents facteurs rendent ce virage impossible à court terme, entre autres, le membership relativement restreint et l'apparition récente de la formation universitaire. Le paiement de la cotisation annuelle demeure donc le seul critère d'entrée à l'Association, bien que le Conseil d'administration approuve formellement toute nouvelle demande d'adhésion.

Les membres sont-ils actifs à l'intérieur de l'AAQ? Si l'on considère le nombre de comités mis sur pied, la quantité de débats menés, on peut affirmer que l'Association dispose d'un bassin de membres très engagés. Dans son rapport annuel de 1989-1990, la présidente Murielle Doyle écrivait:

À défaut d'avoir pu investir financièrement dans des projets d'étude ou de publication en raison d'un équilibre budgétaire plus que précaire, l'A.A.Q. a eu recours cette année à son capital humain. Elle s'est appuyée sur la participation étroite de plus de vingt pour cent (20%) de ses membres actifs pour mener à bien bon nombre de projets inscrits dans le plan d'action voté en Assemblée générale³¹.

Par contre, d'autres témoignages soutiennent le contraire. Certains se plaignent de la «faiblesse constante de notre association... Le silence qu'elle a conservé sur la plupart des sujets d'intérêt archivistique canadien... que ce soit sur le rapport Symons, les politiques tarifaires canadiennes, le Conseil national d'évaluation des archives, l'actuel Groupe consultatif sur les archives au Canada, jamais l'AAQ n'a cru bon d'étudier ces questions et de soumettre des représentations même après y avoir été invitée formellement... Je crois qu'il va de notre réputation de remédier à cet état de fait...³²».

Bien que dix années séparent ces témoignages, ces deux points de vue illustrent encore la situation. Comme dans toute association, l'AAQ compte des membres actifs et des membres qui profitent surtout du travail des autres ou encore à qui on n'a pas pensé faire appel³³. Le fait d'avoir pu traverser diverses crises, tant au plan financier qu'à celui des idéaux et des structures, illustre la vitalité de l'AAQ et l'engagement d'une proportion suffisante de personnes pour la maintenir active et efficace.

L'AAQ regroupe-t-elle tous ceux qui travaillent dans le domaine de la gestion des documents ou des archives? Il n'y a pas de statistiques sur le sujet. La réponse apparaît plutôt négative. Plusieurs praticiens œuvrant dans le domaine de la gestion des documents administratifs, particulièrement dans la région de Montréal, sont membres de l'ARMA (American Records Managers and Administrators). De plus, nombreux sont ceux qui n'adhèrent à aucune association professionnelle tout en participant à leurs activités de perfectionnement. L'Association ne regroupe donc pas tous les archivistes ou gestionnaires de documents du Québec mais le nombre de ses adhérents est suffisant pour qu'elle puisse prétendre les représenter.

Depuis la fondation de l'AAQ, plusieurs regroupements d'archivistes ont vu le jour au Québec. Il y a eu le Regroupement des archivistes religieux dont nous avons fait état précédemment. Dans les années 1980, des rassemblements de responsables de dépôts d'archives se sont formés dans certaines régions. Ainsi, à Québec, il existe le Groupe des responsables des services d'archives de la région de Québec et, à Montréal, le Groupe des archivistes de la région de Montréal. On retrouve au sein du Conseil des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) un comité des archivistes universitaires. Le Réseau québécois des archives, quant à lui, réunit les dépôts d'archives. Ces regroupements offrent des programmes de subvention, des services de perfectionnement, en plus de fournir des services d'achat coopératif. L'AAQ demeure toutefois la seule association qui permette à toute personne œuvrant dans le milieu des archives et de la gestion des documents de pouvoir discuter de sa profession propre et d'assurer son perfectionnement.

Le regroupement interne des membres

L'évolution des structures de l'AAQ peut se diviser en trois temps: une association sans section, 1967-1975; une association avec deux sections: Archives historiques et Gestion des documents, 1975-1990; et plus récemment — 1990 — une association avec 5 regroupements régionaux.

Entre 1967 et 1975, tous les membres de l'AAQ se rencontraient en réunions générales. L'Association ne comptait aucun regroupement à l'intérieur de ses rangs même si les fondateurs avait déjà envisagé la possibilité de créer des sections. Les premiers règlements font état de l'organisation de l'AAQ en mentionnant, au même titre que le Conseil d'administration et le Conseil exécutif, «les sections spécialisées» et les comités du Conseil d'administration³⁴.

La discussion sur la création de sections spécialisées à l'intérieur de l'AAQ est amorcée dès 1971. Plusieurs raisons amènent l'Association à revoir ses structures, dont l'adhésion en plus grand nombre de membres œuvrant dans le domaine de la gestion de documents. Ces membres souhaitent que leur spécialisation soit mieux reconnue par l'Association. Par ailleurs, le besoin d'un regroupement régional apparaît de plus en plus opportun. Il faciliterait, entre autres, la tenue de rencontres plus fréquentes avec une économie de frais et de temps.

Les objections sont nombreuses quant à la mise sur pied de ces sections spécialisées. Les deux principales sont, d'une part, la crainte du cloisonnement des activités susceptible de priver ainsi les membres de l'information véhiculée dans l'une ou l'autre des sections et, d'autre part, la faiblesse du nombre de

membres dans certaines régions. Des archivistes religieux, par exemple, craignent de se voir isoler:

Je suis extrêmement étonnée et inquiète de la tendance nouvelle de l'AAQ à vouloir pratiquer la ségrégation des archivistes des archives institutionnelles religieuses...

S'il en est ainsi, poursuit cette personne, elle se désintéressera des activités de l'AAQ et s'organisera pour aller rencontrer autrement les collègues des centres d'archives autres que religieux³⁵. Certains craignent, par contre, un éparpillement des forces:

«... j'ai toujours été opposé à la création immédiate de ces nouvelles structures, considérant que l'Association ne comptait pas suffisamment de membres à l'extérieur des villes de Québec et de Montréal et que la pratique archivistique, trop récente au Québec, n'autorisait pas ce cloisonnement des méthodes...³⁶». Malgré ces objections et les nombreuses discussions au sujet du mode d'inscription à l'AAQ, deux sections sont mises en place: Archives historiques et Gestion des documents. De plus, les archivistes de chaque région du Québec pouvaient, selon leur désir, adhérer à l'une ou l'autre section sur une base locale³⁷. «Les sections répondaient à la croissance rapide du nombre des membres et à la diversité de leurs intérêts professionnels; les "régions" devaient obvier à une dispersion géographique inévitable en fournissant un instrument plus souple de rencontres et d'activités variées³⁸», reconnaissait-on après coup.

Cette nouvelle structure de l'AAQ apportait une solution aux problèmes d'identité et à ceux de l'éloignement. Toutefois, cette division en deux sections cristallisait autour de ces deux pôles les débats au sujet des interventions effectuées sur le document actif, semi-actif et le document à valeur permanente ainsi que sur l'identité du professionnel concerné lors de ces interventions.

En 1988, l'AAQ vivait encore une fois des moments difficiles:

Il est maintenant un lieu commun d'affirmer que l'Association passe par une période de profondes transformations. Tout a changé depuis qu'elle fut créée en 1967. Le contexte de son environnement ainsi que les difficultés qu'elle vit depuis quelques années, forcent ses membres à un questionnement dont l'ampleur n'a d'égale que la complexité des éléments à traiter et sur lesquels il faut, de façon urgente et en priorité, nous pencher³⁹.

C'est en ces termes que le président Couture justifiait la mise sur pied d'un Comité d'orientation présidé par Jacques Ducharme. Suite au travail de ce comité et à celui sur les structures professionnelles qui lui succéda, l'AAQ vote, en 1991, la disparition des sections pour adopter une structure basée sur l'appartenance régionale⁴⁰.

Ces changements démontrent bien le dynamisme qui habite l'Association. Il montre aussi toutes les difficultés engendrées par le défi qu'elle s'est donnée de rassembler des professionnels et des praticiens qui œuvrent sur l'ensemble du processus archivistique ou encore sur une partie seulement de celui-ci. L'AAQ, à notre avis, est la seule association professionnelle qui a réalisé ce regroupement. Aux États-Unis, il existe deux associations distinctes (ARMA et Society of American

Archivists), de même qu'au Canada anglais (ARMA et Association of Canadian Archivists). Malgré les tensions et les insatisfactions que peut générer parfois une telle cohabitation, l'AAQ a réussi à relever le défi jusqu'à ce jour.

LES SERVICES AUX MEMBRES

L'AAQ offre plusieurs services à ses membres. Elle produit, entre autres, une littérature spécialisée et tient régulièrement des activités de perfectionnement. L'Association a aussi été particulièrement active dans la mise sur pied de la formation institutionnelle en archivistique.

La littérature

L'Association publie deux périodiques: la revue *Archives* et le bulletin *La Chronique*. Elle compte aussi quelques autres publications.

La revue ARCHIVES

La revue *Archives* paraît depuis 1969. Elle n'est pas le porte parole officiel de l'Association bien qu'elle reflète les préoccupations de ses membres. D'abord publiée à raison de deux numéros par année, elle comptera trois numéros en 1975 et, depuis 1976, elle paraît 4 fois par année. Ses auteurs sont des praticiens du domaine, des professeurs ou encore des utilisateurs d'archives. Son contenu témoigne de l'évolution de la discipline et du développement de celle-ci dans les milieux de travail. Au début, on y retrouvait plus de comptes rendus d'expériences, mais, depuis 1988, un net virage s'est amorcé vers la publication d'articles plus théoriques⁴¹. De plus, une présentation matérielle rafraîchie ainsi qu'une augmentation de son volume soulignaient ses 20 ans d'existence.

Nous ne reprendrons pas ici toute l'analyse de la revue *Archives* puisqu'elle a déjà fait l'objet d'un article de fond⁴² de même que d'un mémoire universitaire⁴³. Certaines caractéristiques méritent toutefois d'être soulignées.

La revue *Archives* constitue un témoignage constant de la vie archivistique québécoise et de l'évolution de sa pensée par rapport à l'intégration de l'ensemble des fonctions archivistiques. Les principaux leaders y ont publié le résultat de leurs réflexions et de leur expérience. Plusieurs articles ont même fait école⁴⁴. La revue rapporte aussi les luttes menées par les archivistes au sujet de la *Loi sur les archives* en 1983 de même que plusieurs autres dossiers majeurs d'intérêt archivistique.

La revue *Archives* acquiert une importance accrue avec le développement de la formation au Québec. Elle est accessible aux étudiants d'aujourd'hui qui entrent dans la profession et leur permet un premier contact avec le milieu archivistique québécois. Elle constitue un lieu de référence irremplaçable pour la formation et l'enseignement au Québec francophone.

Régulièrement publiée depuis sa création, la revue manifeste par là une vitalité exceptionnelle puisqu'une étude récente de l'Unesco soulignait, entre autres, le manque de persistance des revues en archivistique⁴⁵.

Il faut aussi rappeler l'apport bibliographique que fournit la revue. En 1974, un groupe d'archivistes⁴⁶ mettait sur pied le Centre de bibliographie archivistique du Québec dont l'objectif de départ était de «préparer, pour la revue *Archives*, une

bibliographie courante sur la théorie et la pratique archivistique, de même que sur les publications des services d'archives⁴⁷». Depuis 1975, la revue signale les publications en archivistique de langue française et de langue anglaise: rapports, actes de congrès, articles de périodiques spécialisés ou généraux dont les sujets intéressent les archivistes. En 1978, le Centre est déplacé à Ottawa et la coordination des collaborateurs est assurée par les Archives nationales du Canada. Depuis, deux bibliographies rétrospectives ont été publiées par la revue⁴⁸. Il s'agit dans les deux cas d'une compilation des bibliographies parues dans chacun des numéros. Ainsi donc, depuis 17 ans, la revue *Archives* assure la promotion et le contrôle bibliographique de la littérature en archivistique.

Le bulletin LA CHRONIQUE

Succédant à un modeste *Bulletin d'information* interne, *La Chronique* paraît pour la première fois en 1971. Elle se veut un lien entre les membres en leur fournissant des informations ponctuelles sur la vie de l'Association. Jusqu'en 1976-1977, elle compte de 7 à 10 numéros par année distribués gratuitement aux membres.

La Chronique contient des renseignements relatifs aux activités du Conseil d'administration, de même qu'à celles du Comité exécutif. Le président utilise souvent ce véhicule pour s'adresser aux membres, pour donner sa position sur un dossier méritant davantage leur attention ou encore pour rappeler les objectifs qu'il s'est donnés durant son mandat. Les sections ou les régions profitent de la parution de *La Chronique* pour annoncer la tenue d'une activité ou encore pour rendre compte du contenu d'une activité passée. Les comités y font état de leurs travaux, particulièrement le Comité du congrès. Les dépôts d'archives présentent leurs récentes acquisitions ou font part des nouvelles nominations intervenues dans leurs milieux. Enfin les universités publient dans *La Chronique* des informations particulières sur leurs programmes de formation en archivistique (nom des nouveaux professeurs et des chargés de cours, modifications aux programmes de cours, activités spéciales). De temps à autre, quelques membres offrent leurs services dans les pages de ce bulletin⁴⁹.

Le bulletin d'information de l'AAQ repose sur le travail d'un comité dont le responsable est nommé par le Conseil d'administration. Il faut rappeler toute l'importance de ce lien entre le Conseil et les membres. Si un tel journal existe dans toutes les associations, c'est qu'il constitue un véhicule indispensable à la vie de ces associations.

Les autres publications

L'AAQ a publié d'autres ouvrages qui ont contribué à faire avancer la discipline archivistique au Québec. À ce titre, il faut d'abord citer l'ouvrage *Les instruments de recherche pour les archives*, publié sous la direction de Victorin Chabot⁵⁰ en 1984. Ce groupe de travail avait été formé à l'intérieur de la section Archives historiques. Ce volume est largement utilisé dans l'enseignement de l'archivistique tant dans les universités que dans les collèges d'enseignement général et professionnel.

En réponse à ses besoins internes et dans l'intérêt public, l'AAQ a produit trois autres publications. Ainsi, en 1984, elle éditait une brochure⁵¹ *Consultez avant de consulter; comment choisir un consultant dans le domaine du traite-*

ment des archives et des documents administratifs qu'elle mettra à jour en 1988. Il s'agit de conseils aux employeurs qui désirent engager une firme ou un individu en vue de l'organisation de leurs documents. Cette brochure arrivait au moment où les organismes devaient répondre aux exigences de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (1982) et à celles de la *Loi sur les archives* (1983). Une autre brochure du même type est publiée en 1991. Elle fournit la liste des tâches⁵² de l'archiviste professionnel et du technicien en vue de clarifier les mandats de chacun et de faciliter le processus d'emploi de personnel en archivistique.

Enfin, en 1989, l'AAQ publie le *Calendrier de conservation de l'Association des archivistes du Québec Inc.*⁵³ fournissant ainsi un modèle à toutes les organisations de nature privée qu'elle complète, en 1991 par la publication d'un *Guide de classification et de classement des documents des associations et autres organismes de même nature*⁵⁴.

Le perfectionnement et la formation

L'AAQ se préoccupe aussi du perfectionnement de ses membres. Qu'il s'agisse d'activités organisées par les responsables des sections ou des régions qui en choisissent les thèmes ou de conférences données à l'occasion des congrès annuels, ces activités scientifiques sont fortement encouragées.

L'Association a également été très impliquée dans le développement de la formation institutionnelle. Dans cette partie de notre article, nous ferons état des démarches qu'elle a entreprises pour la mise sur pied de programmes de formation de niveau collégial et universitaire

Le perfectionnement

Depuis sa fondation, l'AAQ a assuré le perfectionnement de ses membres en organisant de nombreuses activités ayant pour objet d'offrir une information de pointe sur l'évolution de la discipline, suite à l'introduction de nouvelles technologies et à la promulgation de nouvelles législations.

Depuis 1972, elle organise un congrès annuel d'une durée de deux à trois jours. Elle y tient son assemblée générale annuelle et prévoit la tenue, à partir d'un thème préalablement déterminé, de conférences susceptibles d'intéresser le plus grand nombre de participants. Les sections, quant à elles, mettent sur pied de deux à six activités de perfectionnement par année. Entre 1968 et 1988, nous avons dénombré près de 400 conférences portant sur des thèmes variés: les institutions d'archives, les fonds et collections conservés, la profession, les principes et méthodes archivistiques, la vie archivistique et plusieurs autres sujets⁵⁵. Un recouplement chronologique des thèmes exploités permet de constater une nette prédominance des sujets reliés aux principes et méthodes archivistiques à partir du milieu des années 1970⁵⁶.

L'AAQ offre ce perfectionnement principalement à ses membres. Toutefois, nombreux sont ceux qui participent à ses activités sans être membres. Ce sont des personnes qui œuvrent dans le domaine et qui viennent y chercher l'information nécessaire à la réalisation de leur travail. Par exemple, l'AAQ a offert en 1984, en collaboration avec les Archives nationales du Québec, des ateliers sur la prépara-

tion des calendriers de conservation suite à l'adoption de la *Loi sur les archives*. De même, si l'Association n'est pas la seule à offrir de l'information sur les nouvelles technologies, elle y a aussi consacré des énergies afin de permettre à ses membres de maintenir leurs connaissances à jour.

Aucun instrument ne nous permet d'évaluer la qualité de toutes ces activités ni de savoir si elles répondent aux attentes des membres. Pour nous, leur succès et leur continuité sont une preuve de leur nécessité. Par contre, il est difficile de satisfaire aux demandes de tous, l'AAQ regroupant, comme on l'a vu, des personnes de tout niveau de formation et exerçant des fonctions très diverses.

La formation

La position de l'Association au sujet de la formation est assez complexe. On peut dire qu'elle a toujours favorisé la formation dans les institutions d'enseignement mais n'a jamais voulu elle-même entériner un programme ou l'autre.

L'année même de la fondation de l'AAQ, débute un certificat d'études supérieures en archivistique à l'Institut d'histoire de l'Université Laval. Dans son rapport, à la fin de sa présidence en 1970, François Beaudin veut «voir à leur maintien»⁵⁷, mais l'Association ne pourra que faire des pressions morales lors de sa disparition en 1971. Lorsque le Comité de formation, mis sur pied par le Conseil en 1973, propose un programme de formation qui comprend les cours déjà offerts à l'École normale Notre-Dame de Foy, le Conseil d'administration, tout en reconnaissant la qualité de ceux-ci, ne veut pas s'engager à les reconnaître comme ceux de l'Association. Durant l'année 1975-1976, des contacts ont été entrepris par l'un ou l'autre des responsables de l'AAQ auprès de l'Université d'Ottawa, du Département d'histoire de l'Université de Montréal et de l'École nationale d'administration publique pour les inciter à créer des cours d'archivistique. Devant leurs refus répétés, l'Association met sur pied l'Institut supérieur de documentation (1976-1977) qui n'aura pas de suite cependant.

La seule fois où l'AAQ demandera aux universités de donner des cours en son nom, c'est en 1982-1983, lorsqu'elle demande à l'Université Laval et à l'Université de Montréal d'offrir deux cours — l'un en gestion des documents, l'autre sur les archives historiques. L'initiative a conduit ces universités à prendre ensuite charge d'un programme de certificat en archivistique et d'un programme de maîtrise⁵⁸.

L'AAQ est appelée à exprimer son avis sur tous les programmes de certificat et de maîtrise qui se donnent au Québec depuis 1983. Toutefois, cet avis relève plutôt de la compétence des seuls membres du Conseil d'administration, puisque l'AAQ ne dispose pas de normes précises pour juger de la valeur des programmes de formation.

Il faut malheureusement admettre que, malgré leurs efforts et leur bonne volonté, les différents comités de formation ou de perfectionnement ont tenté plusieurs fois d'implanter des programmes de perfectionnement structurés et conduisant à une attestation de l'AAQ mais aucun d'entre eux n'a pu durer plus de deux années, faute d'encadrement institutionnel stable.

L'AAQ fournit à ses membres de nombreuses occasions de s'informer et de se perfectionner. Lors d'une enquête sur les perceptions, attitudes et notoriété de

l'AAQ, menée en juin 1987 par une firme privée, les réponses ont démontré que les membres tiraient trois principaux bénéfices de leur Association: la formation, l'information et les échanges⁵⁹. Les efforts de l'AAQ à cet égard sont donc justifiés et récompensés.

LE RÔLE POLITIQUE ET SOCIAL DE L'AAQ

À divers égards, une association professionnelle a non seulement des responsabilités par rapport à ses membres mais elle détient aussi une mission politique et sociale. Comment l'AAQ remplit-elle ce mandat? C'est à cette question que nous allons tenter de répondre en analysant le comportement de l'Association manifesté par ses prises de position sur le plan politique, et la place qu'elle occupe dans le monde archivistique canadien et international, les valeurs professionnelles qu'elle a promues et, enfin, son rôle eu égard à la reconnaissance des archives par la société.

Les prises de position de l'AAQ

Tant au niveau canadien que québécois l'AAQ s'est impliquée dans divers débats politiques reliés aux archives. Elle a comparu devant diverses commissions parlementaires, présenté des mémoires et envoyé des avis par lettres. Rappelons ici quelques-unes de ces interventions.

En 1971, l'AAQ se prononce sur le projet de loi 28 relatif à la restructuration des commissions scolaires dans l'île de Montréal. Elle veut mettre le gouvernement du Québec en garde contre la perte irréparable de documents importants qui pourrait survenir lors du regroupement des différentes commissions scolaires. Ce mémoire ne semble pas être très bien reçu par le ministre de l'Éducation d'alors, qui se dit peu sympathique aux archives et plutôt partisan de leur élimination⁶⁰. En mettant l'accent sur la conservation et en ne proposant pas de méthodes visant la diminution de la masse documentaire à conserver, le mémoire ne paraissait pas offrir de solutions appropriées aux problèmes soulevés. Toutefois, la présentation même de ce mémoire par l'Association démontre son sens des responsabilités professionnelles et son désir d'être partie au débat.

Il faut attendre l'année 1983 pour que l'AAQ présente un autre mémoire, cette fois à la commission parlementaire sur la culture qui tenait des audiences publiques concernant le projet de loi 3 sur les archives⁶¹. Après avoir abordé, entre autres, le problème de la terminologie utilisée dans le projet de loi et soutenu que l'archiviste intervient à tous les stades de la vie du document, le mémoire soulève les inquiétudes de l'Association au sujet de règlements à venir de même que sur le rôle qui sera attribué aux Archives nationales du Québec. Ce mémoire, joint à ceux d'archivistes et de représentants de différents milieux, a amené des modifications majeures au projet de loi initial. De plus, il a permis à l'Association de se faire connaître au point où la présidente d'alors, Monique Larouche-McClemens, pouvait déclarer dans son rapport annuel de 1983-1984 que l'AAQ avait reçu plusieurs demandes de consultations et d'avis depuis son intervention dans ce dossier.

Un autre mémoire a été adressé cette fois à la ministre des Affaires culturelles à l'automne 1991 dans lequel l'AAQ réagissait au projet de politique cultu-

relle du ministère des Affaires culturelles. Il y déplore l'absence presque complète des archives dans l'énoncé de politique culturelle.

L'AAQ a été également active par l'élaboration d'avis ou par l'adoption de résolutions lors de ses assemblées générales sur des sujets reliés aux archives, aux archivistes ou à l'archivistique. Des présidents prennent aussi l'initiative d'envoyer des avis aux personnes concernées. Ainsi, l'AAQ prend officiellement position sur différents projets de lois: projet de loi modifiant la *Loi sur les tarifs douaniers* (1973-1974), projet de loi sur l'importation et l'exportation des biens culturels (1980-1981), projet de loi d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels (1981-1982), projet de loi modifiant la *Loi sur le droit d'auteur* (1985-1986), projet de loi sur les Archives nationales du Canada (1986-1987).

L'AAQ donne aussi son avis sur différents sujets. C'est ainsi qu'elle adopte une résolution à sa réunion générale du 27 février 1971 à l'effet que le prochain conservateur des Archives nationales du Québec soit choisi parmi les membres de la profession. En 1972, plusieurs de ses membres prennent une part très active dans «l'affaire des manuscrits» qui oppose les Archives nationales du Québec et la Bibliothèque nationale du Québec relativement au partage des archives privées⁶². En 1973-1974, elle fait front commun avec la Fédération des sociétés d'histoire, l'Institut d'histoire d'Amérique française, la Société généalogique canadienne-française et la Société historique de Montréal pour que les microfilms contenant les registres d'état civil du Québec jusqu'à 1940 ne soient pas vendus mais bien donnés à l'État⁶³. En 1973-1974, le trésorier, Jacques Ducharme, est chargé par le Conseil de préparer une lettre type que les archivistes feront parvenir à John Turner, alors ministre fédéral des finances, afin de faire pression pour qu'un amendement soit apporté à la loi régissant les tarifs douaniers prévoyant l'exemption de taxes sur les contenants d'archives⁶⁴. Dans une lettre adressée à l'AAQ, Georges-Henri Dagneau, président de la Société historique de Québec, demande son appui pour rapatrier la maquette Duberger (1805) conservée au Musée de la guerre à Ottawa⁶⁵. Suite à l'intervention du président de l'AAQ, Guy Diné, sur l'affaire de la Bibliothèque nationale du Canada, le ministre Francis Fox se dit heureux de cet avis puisqu'il lui fournit le point de vue des usagers, les archivistes du Québec⁶⁶.

L'AAQ intervient également auprès du Comité Applebaum-Hébert sur la politique culturelle fédérale (1981-1982). L'AAQ est aussi partie prenante dans la mise sur pied du Conseil canadien des archives (1985-1986). Plus récemment enfin, elle prend part au débat constitutionnel en attirant l'attention du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, Gil Rémillard, sur le sort qui sera réservé aux archives en cas de changement de statut du Québec (1990-1991).

Ces mémoires, avis et prises de position démontrent que l'AAQ exerce son rôle social et politique dans le domaine qui la concerne. Toutefois, est-ce assez, compte tenu de l'importance et du rôle des archives dans le patrimoine culturel d'un peuple et de celui que les archivistes peuvent jouer dans l'administration, la recherche et la culture? Ces interventions peuvent paraître insuffisantes par rapport à la mission de l'Association qui est de défendre les besoins de l'archivistique et les intérêts des archivistes.

Un certain nombre de raisons expliquent les difficultés qu'éprouve l'AAQ à réaliser cette partie de son mandat: son membership est limité; tous ses membres ne sont pas en mesure de soutenir le Conseil d'administration dans la préparation de mémoires ou d'avis; plusieurs s'engagent chaque année dans l'animation des sections régionales et dans la tenue d'activités de perfectionnement. Ils ne sont pas alors disponibles pour travailler sur d'autres projets. C'est en constatant cette faiblesse sur le plan politique que, dans les nouvelles structures adoptées en 1990, l'AAQ se dotait d'un Comité des affaires professionnelles dont le mandat est, entre autres, de conseiller le Conseil d'administration sur les sujets importants pour l'AAQ. Il s'agit donc d'une initiative dont on peut déjà vérifier l'efficacité puisque c'est suite à son avis que le Conseil est intervenu dans le débat constitutionnel et qu'il a présenté un mémoire sur le projet de politique culturelle du Québec.

L'AAQ ET LE CONTEXTE CANADIEN

Lors des premières démarches pour que la Section des archives de la Société historique du Canada (1974) se constitue en association d'archivistes, on envisage la possibilité de créer une fédération d'associations d'archivistes composée des associations provinciales. Des pourparlers ont lieu entre les archivistes anglophones et l'AAQ à cet effet. D'une part, l'AAQ veut garder son identité francophone et elle a à son crédit près de dix années d'opération. D'autre part, les archivistes anglophones tiennent à ce que s'établisse une collaboration étroite entre les deux associations. Les représentants de l'AAQ, présents à la rencontre de fondation de l'Association of Canadian Archivists, font accepter le principe que cette nouvelle association ne puisse parler au nom de l'Association des archivistes du Québec⁶⁷. L'AAQ continue de représenter les archivistes francophones du Canada, mais on compte établir des liens qui permettront des échanges d'information entre les deux associations. C'est de ce désir que naît le Bureau canadien des archivistes.

Le Bureau comprend trois représentants de l'Association des archivistes du Québec et trois de l'Association of Canadian Archivists. Un secrétaire général est nommé alternativement par l'une et l'autre association.

Malgré les nombreuses difficultés rencontrées par le Bureau canadien des archivistes au cours de son existence, il a plusieurs réalisations à son crédit. Ainsi, il publie *l'Annuaire des dépôts canadiens*⁶⁸ qui en est à sa troisième édition. Depuis la création du Conseil canadien des archives, il administre les subventions versées par cet organisme pour l'élaboration des normes de description des documents d'archives. Il est l'éditeur des *Normes de description en archivistique: une nécessité*⁶⁹ et il a mis sur pied le Comité de planification sur les normes de description composé de représentants des deux associations et qui travaille actuellement à produire des normes de description pour les documents d'archives. Il publie aussi un répertoire des programmes de formation offerts dans les universités et les collèges canadiens.

Les deux associations ont toujours tenu à ce que le Bureau soit un lien entre elles, sans toutefois les remplacer. Ainsi, chacune des deux associations représente le Bureau au Conseil canadien des archivistes. Ce lien a permis à l'AAQ de faire connaître ses réalisations et ses préoccupations sur le plan canadien. Elle y est même très favorisée car son poids numérique est égal à celui de l'ACA qui

représente pourtant tout le milieu archivistique anglophone et il est supérieur à celui de toutes les associations d'archivistes provinciales anglophones prises isolément.

L'AAQ et son implication sur le plan international

L'Association des archivistes du Québec a participé de diverses manières à la vie archivistique internationale⁷⁰. Elle s'est impliquée à titre d'association professionnelle, elle a reçu des archivistes de plusieurs pays et ses membres sont nombreux à avoir participé à différentes activités internationales à titre personnel ou plus rarement au nom de l'Association.

En 1971, l'AAQ demande à devenir membre du Conseil international des archives (CIA), ce qui lui sera accordé quelques mois plus tard. Par le Bureau canadien des archivistes, l'AAQ adhère à la Section des associations professionnelles du CIA⁷¹.

L'AAQ participe aussi à plusieurs rencontres en vue de la mise sur pied de l'Association internationale des archives francophones dont le secrétariat est assuré par Robert Garon, un ancien président. C'est en 1976, lors du congrès du CIA qui se tient à Washington, qu'elle suscite une première rencontre en vue de la création de cette association née officiellement le 5 octobre 1989 et dont le siège social est à Québec.

C'est avec les archivistes français que les membres de l'Association ont eu le plus d'échanges, mais ils ont aussi reçu des archivistes d'autres pays. Plusieurs archivistes viennent au Québec pour participer aux activités de l'AAQ ou pour effectuer des visites professionnelles. On note ainsi la présence de Étienne Taillemitte en 1972, de Gérard Ermissé, de l'abbé Charles Molette et F.-J. Himly en 1976. En 1983, Gildas Bernard prononce une conférence au congrès de l'AAQ, Élisabeth Gautier-Desvaux et Gérard Ermissé feront de même en 1985, suivis par Bruno Delmas un peu plus tard. Quelques Américains assistent aussi aux congrès de l'AAQ et y prononcent des conférences. Citons William Benedon en 1985 et David M. O'Brien de la Cour Suprême des États-Unis en 1983. Un archiviste allemand, Volker Wagner entretient aussi les congressistes de son expérience lors du congrès de 1985. Un professeur d'archivistique du Sénégal, Mbaye Thiam participe, à titre d'invité, au congrès de 1984. En 1990, des archivistes algériens assistent au congrès tenu à Hull.

Les archivistes québécois se déplacent aussi vers l'extérieur du pays soit pour participer à divers congrès d'associations professionnelles, soit pour effectuer des stages ou pour agir comme personnes ressources. Plusieurs archivistes québécois assistent, depuis 1972, au congrès organisé par le Conseil international des archives. Ils sont aussi présents au congrès de la Society of American Archivists et à celui de l'ARMA. Ils y vont à titre personnel ou comme délégué de leur employeur et non d'abord comme membre de l'AAQ. Ces activités ont toutefois des répercussions certaines sur l'AAQ elle-même tant par les contacts que ces participants y font que par les réflexions qu'ils ont l'occasion d'y mener et les expériences qu'ils en retirent.

Plusieurs membres de l'AAQ ont assisté au Stage technique international d'archives à Paris⁷². D'autres ont effectué des stages dans d'autres pays européens

dont la Belgique. Certains ont agi comme consultants sur différents problèmes en Amérique centrale, en Afrique et en Asie ou encore y ont donné des cours.

Voilà un bilan assez impressionnant de relations avec la communauté archivistique internationale. Même si toutes ces activités ne se sont pas réalisées au nom de l'AAQ, cette dernière a bénéficié d'une façon ou d'une autre des contacts établis par ses membres.

LA DÉNOMINATION DE L'AAQ ET SES PROBLÈMES DE REPRÉSENTATIVITÉ

Le nom de l'Association a fait l'objet de plusieurs discussions depuis 1967. D'abord mise sur pied par des «archivistes» ou des personnes qualifiées d'archivistes, elle regroupe dans ses rangs, quelques années plus tard, des «gestionnaires de documents» désignés comme tels dans leurs milieux de travail. Au cours des ans, le nombre de gestionnaires de documents augmente au sein de l'AAQ et leur spécialité prend de plus en plus d'importance sur le marché du travail. Ils en viennent à se sentir moins à l'aise dans une association dont le nom ne reflète pas leur domaine d'activité. Par contre, d'autres membres veulent conserver l'appellation d'archiviste parce que leur milieu reconnaît ce titre et que leur action s'élargit de plus en plus, recouvrant toutes les étapes de la vie des documents. Ces différents points de vue se sont exprimés à certains moments particuliers de l'existence de l'AAQ.

En 1979, le Conseil d'administration mettait sur pied un Comité sur la représentativité de l'AAQ qui avait pour mandat d'étudier la pertinence de changer le nom de l'Association. Ce comité mène une enquête auprès des membres et rencontre d'autres associations professionnelles (ARMA et ASTED). Il remet un rapport en décembre 1979 dans lequel il recommande le maintien du nom de l'AAQ, tout en soulignant qu'un changement de nom⁷³ n'est pas écarté dans «un avenir plus ou moins rapproché». Il lui apparaît toutefois que l'Association doit mener certaines actions préalables à toute démarche en ce sens. Elle doit clarifier certains mots du vocabulaire archivistique spécialement le sens même du mot «archives». Le comité suggère la mise sur pied d'une formation académique qui obligerait les étudiants à suivre des cours communs avant de choisir une spécialisation en gestion des documents ou dans le domaine des archives historiques. Il souligne, de plus, la nécessité pour l'AAQ d'améliorer son image «relativement au dynamisme qu'elle doit démontrer⁷⁴».

En 1981-1982, c'est par un questionnaire intitulé: «L'A.A.Q. et notre avenir professionnel» que les membres expriment leur opinion sur les bénéfices qu'ils retirent de leur adhésion à l'Association, l'impact de la révolution technologique dans leur travail, leurs besoins de formation et de perfectionnement ainsi que sur la pertinence de nouvelles structures établies en fonction de secteurs d'activités (villes et municipalités, secteur scolaire, secteur privé, etc.). La proposition de nouvelles structures n'aura pas de suite. Par contre, les membres sont unanimes à signaler le rôle positif que joue l'AAQ dans leur vie professionnelle tout en faisant valoir la nécessité pour l'AAQ de se doter d'une image plus positive et plus dynamique. Le besoin de formation est fortement souligné ainsi que la nécessité que celle-ci soit dispensée dans un cadre institutionnel. Le comité de formation pouvait déjà annoncer que des cours seraient disponibles dès l'année scolaire

1982-1983 dans deux universités québécoises (Université Laval et Université de Montréal).

En 1984, la section «Gestion des documents», région de Montréal soulevait de nouveau le question du nom de l'Association. Dans des lettres ouvertes adressées à *La Chronique*, deux archivistes faisaient connaître leur point de vue et suggéraient des noms tels Association québécoise pour la gestion des archives⁷⁵. Un autre archiviste se définissait comme gestionnaire de l'information⁷⁶. Ce dernier annonçait la conclusion qui allait être adoptée au début des années 1990. Toutefois, à cette époque, les mentalités n'étaient pas prêtes à ce changement de vocable pour caractériser le travail de l'archiviste.

Lors de l'Assemblée générale de 1986-1987, le Conseil d'administration propose un changement de nom pour «refléter l'ensemble de ses activités professionnelles» et afin de «poursuivre son expansion auprès d'un bassin plus large de professionnels⁷⁷», c'est-à-dire les archivistes de langue française du Canada. Il demande à l'Assemblée générale l'autorisation de mener des études en ce sens et de lui soumettre le résultat de ses réflexions lors de la tenue d'une prochaine assemblée. Les membres présents refusent cette requête. Tout au plus acceptent-ils «sur division» qu'un comité soit formé pour étudier le sujet. Ce comité fait rapport à l'Assemblée générale de 1988 sans présenter de nouvelle proposition de nom.

En 1990-1991, suite à la reconnaissance et à l'adoption de valeurs fondamentales communes, le nom de l'Association est une nouvelle fois remis en question. Le Conseil d'administration confie la mission de proposer un nouveau nom à un Comité spécial sur la dénomination de l'Association ayant convenu que le nom actuel fasse partie des hypothèses proposées. Au printemps 1991, on tient un référendum portant sur un choix entre deux noms: Association des archivistes du Québec ou Association des intervenants en gestion de l'information, conservation — accès. Le nom proposé ne fait pas l'unanimité et l'Association conserve son ancienne dénomination.

Tous ces débats publics ne sont que le reflet de nombreuses et vigoureuses discussions entre archivistes et gestionnaires de documents. Le problème est de taille. Même si l'archiviste a longtemps porté le poids d'une perception sociale plutôt négative, son image s'est grandement améliorée au cours des dernières années dans les différents milieux de travail et plus particulièrement depuis l'adoption de la loi québécoise sur les archives en 1983. De plus, le mot «archiviste» définit une occupation, ce qui le caractérise bien sur le plan social. Le nom de l'association qui le représente, l'Association des archivistes du Québec, jouit d'une réputation qu'elle a acquise en vingt-cinq ans d'activités, même si on a pu lui reprocher son manque de dynamisme à un moment où l'autre de son existence. Les gestionnaires de documents sont identifiés comme tels dans certaines organisations, dans le milieu gouvernemental, par exemple. Ils souhaitent que le nom de leur domaine d'activité soit plus visible dans le nom de l'association qui les regroupe. Malgré tout, la scission entre les archivistes et les gestionnaires de documents ne semble pas souhaitée en dépit des échecs répétés et des diverses tentatives menées jusqu'ici.

Ces discussions n'ont toutefois pas été stériles. Malgré l'impression «de temps perdu» qu'on a pu en retirer, elles ont conduit à des débats de fond qui ont

permis l'approfondissement et la définition d'objectifs professionnels partagés par tous, de même qu'une perception plus contemporaine de la profession.

L'AAQ ET LES VALEURS PROFESSIONNELLES

Il nous apparaît important, dans le cadre de cet article, de faire ressortir le travail de réflexion entrepris par quelques archivistes en 1988 et qui a conduit l'AAQ à redéfinir l'objet de la profession et les valeurs qu'elle soutient, reflétées dans un code d'éthique original.

En 1988, l'AAQ entreprend une «opération orientation» comme l'appelait le président d'alors, Carol Couture. Le comité chargé de cette réflexion, devait être en mesure «de porter un jugement sur la situation actuelle, de prendre avis et de mener des consultations..., de faire rapport... et de provoquer une réaction des membres de l'Association... et de produire... un rapport devant être discuté par l'ensemble des membres lors d'un congrès d'orientation en juin 1989⁷⁸». Le rapport remis par ce comité⁷⁹ contenait six recommandations. Certaines portent sur la philosophie même qui doit animer l'Association, d'autres proposent des modifications de structures et établissent le niveau de décision le plus propre à réaliser les changements proposés.

La mission de l'Association des archivistes du Québec, telle que définie par le rapport Ducharme et adoptée en assemblée générale en 1989, se formule ainsi: «regrouper les personnes qui offrent aux organisations et à leurs clientèles des services liés à la gestion de leur information organique et consignée à quelque stade de vie qu'elle soit⁸⁰». Une nouvelle appellation chapeaute donc le travail de l'archiviste et celui du gestionnaire de documents. Il s'agit de la «gestion de l'information organique (produite ou reçue dans le cadre de la mission d'un individu ou d'un organisme) et consignée (l'information qui se présente sur un support quel qu'il soit) à quelque stade de vie qu'elle soit⁸¹». Les réflexions des membres de l'AAQ se continuent donc autour de cette nouvelle perception de leur travail.

Après de larges consultations effectuées dans le cadre de son mandat, le Comité d'orientation a diagnostiqué un problème d'identification de valeurs acceptables à l'ensemble des membres de l'Association. Il se préoccupe donc d'en formuler quelques-unes: premièrement, l'affirmation de l'importance de l'information consignée comme ressource essentielle à toute activité humaine, deuxièmement, la reconnaissance de l'application, par des spécialistes disposant d'une expertise professionnelle et technique spécifique, de principes et de méthodes particuliers pour rendre cette information «utile et utilisable» et, troisièmement, un esprit de service à la société.

À la suite de ce rapport, l'Assemblée générale de l'AAQ acceptait, au printemps 1991, un code d'éthique⁸² qui définit les devoirs des membres envers la société, la clientèle, la profession et l'Association elle-même. S'il n'a qu'un pouvoir moral, ce code d'éthique représente pour l'AAQ un pas de plus vers l'affirmation des valeurs qu'elle veut faire partager à ses membres. C'est un pas vers la professionnalisation de ses activités.

L'Association des archivistes du Québec a donc réalisé un travail de réflexion en profondeur sur sa mission, sur le développement professionnel de ses

membres et sur le rôle que ces derniers doivent jouer dans la société. Il manque le recul du temps pour en mesurer le véritable impact tout en pouvant déjà affirmer qu'elle a franchi un point de non-retour et qu'elle est maintenant vouée à avancer dans cette direction.

CONCLUSION

Quel bilan offre l'Association des archivistes du Québec à l'aube de ses vingt-cinq années? Quels sont les éléments positifs qui permettent d'envisager l'avenir avec optimisme? Quels sont les aspects négatifs qui laissent craindre le pire? Quels sont les éléments du contexte politique, économique et social de la société québécoise actuelle qui lui sont favorables ou qui la déservent?

Dans son rapport, le Comité d'orientation énumérait ainsi les forces de l'Association: «diversité des expertises, crédibilité auprès de groupes professionnels voisins, richesse de ses réalisations passées et croyance profonde en la nécessité du regroupement et de l'unité⁸³». L'étude qui précède conduit aux mêmes conclusions. L'AAQ regroupe des personnes œuvrant dans une grande diversité de milieux de travail et à différentes étapes de la vie du document. Le temps a démontré la nécessité de leur regroupement. L'AAQ constitue la seule association du genre au Québec et ses vingt-cinq ans d'activités portent en eux-même leur promesse d'avenir. Il faut aussi ajouter que l'Association a joui d'un contexte favorable à son développement avec l'adoption de la *Loi sur les archives* en 1983 et qu'elle en a profité pour mettre en valeur l'expertise de ses membres. C'est aussi grâce à l'ensemble de ses activités de perfectionnement qu'une bonne partie des réalisations archivistiques québécoises ont atteint le degré de qualité qu'on leur connaît.

L'AAQ démontre aussi des faiblesses liées à ses structures et causées par ses divergences internes. Le Comité d'orientation les formule ainsi: «gestion déficiente, due en grande partie à l'absence d'une permanence; rareté d'activités d'enrichissement professionnel pour les membres seniors; solidarité et sentiment d'appartenance réduits par la diversité des intérêts et des divergences de vue qui créent un esprit de clan malsain et une implication trop faible⁸⁴». Cette évaluation des faiblesses de l'AAQ faite par le Comité d'orientation de 1988 rejoint les conclusions qu'on peut tirer du tableau que nous venons de brosser. La gestion déficiente causée par l'absence de permanence, la continuelle remise en question des procédures administratives, l'insécurité financière et les ressources matérielles limitées, voilà autant de causes qui rendent fragiles la survie de l'Association. Seul un engagement constant de ses membres peut contrer les effets négatifs d'une telle situation. Le nombre limité de son membership constitue aussi une faiblesse. Comment réaliser tout ce que les membres peuvent exiger de leur association professionnelle quand le bassin des ressources professionnelles pour y arriver est aussi limité. L'absence de solidarité entre les membres soulevée par le rapport Ducharme peut s'expliquer par la grande diversité d'origines et d'antécédents académiques de ceux-ci. Quant à la diversité d'intérêts, même si elle est à l'origine de luttes internes et quelquefois stériles, elle a favorisé l'approfondissement des valeurs, des principes et méthodes de travail eux-mêmes.

Et que sera l'avenir? Plusieurs raisons font croire à des modifications majeures dans l'évolution de l'AAQ. Un des principaux changements s'effectuera

au plan du membership. Avec le développement de la formation universitaire, depuis 1983 surtout, tant au premier qu'au deuxième cycle, on peut affirmer que l'apprentissage de l'archivistique en milieu de travail est maintenant chose du passé. La plupart des nouveaux membres de l'AAQ seront désormais diplômés de l'un ou l'autre programme universitaire. Ils posséderont une formation de base commune. Cet état de fait aura des répercussions positives sur l'ensemble de la vie de l'AAQ tant sur les activités de perfectionnement que sur la qualité des publications⁸⁵. Le développement de la recherche dans le milieu universitaire soulèvera le problème du lien entre la théorie et la pratique, entre les chercheurs et les praticiens.

Par ailleurs, la pratique archivistique sera affectée par différents facteurs. Le développement technologique continuera de défier l'archiviste sur le plan de la conservation, du traitement et de l'accessibilité de l'information consignée. L'élaboration de normes amènera des modifications sur divers aspects du travail de l'archiviste tout en permettant de grandes possibilités d'échanges d'information.

L'AAQ ne pourra pas reculer non plus devant l'engagement qu'elle a pris, ces dernières années à l'égard d'une plus grande professionnalisation de son membership. Quels moyens prendra-t-elle pour faire respecter son code d'éthique, pour assurer la promotion des valeurs qu'elle s'est engagée à soutenir et pour faire reconnaître davantage son rôle social? Autrement dit, comment se développeront sa mission d'association professionnelle et, en conséquence, le statut de ses membres?

Voilà les défis qu'on peut déjà prévoir. Il reste tous ceux qui ne manqueront pas de survenir et qu'il faudra relever. L'espoir réside dans l'engagement véritable de ses membres qui ont su, dans les moments critiques, démontrer leur solidarité et dans celui de la relève qui ne manquera pas de faire progresser la seule association d'archivistes francophones d'Amérique du Nord.

Louise Gagnon-Arguin Professeure adjointe en archivistique à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal, l'auteure est détentrice d'un doctorat en histoire (Ph D) de l'Université Laval (Québec). Sa recherche portait sur «L'archivistique au Québec depuis 1960; une profession et une discipline en émergence». Elle fut également directrice de la revue *Archives* pendant huit ans.

1. «L'Association des archivistes du Québec en 1978; bilan et perspectives, trois points de vue», *Archives*, 10, 2 (septembre 1978), pp. 57-67.
2. Robert Garon, «L'Association des archivistes du Québec», 10 pages. *Fonds de l'AAQ*, N.B.: Cette histoire n'a toutefois pas été diffusée.
3. Gilles Héon, «Association des archivistes du Québec», *Archives et bibliothèques de Belgique*, T. XLIX, nos 1-2 (1978), p. 195-200.
4. Louise Gagnon-Arguin, *L'archivistique au Québec depuis 1960; une profession et une discipline en émergence*, Québec, 1990, 330f. (Thèse de Ph.D., Université Laval, Québec) «L'Association des archivistes du Québec; son membership et ses réalisations», pp. 160-243.
5. Claude Lessard, *Rappel historique sur les congrès de notre association*, Trois-Rivières, 1991, 18 f.
6. François Beaudin, «Née à Québec... mais conçue à Santa Fe, New Mexico (U.S.A.)... et à Québec!», *La Chronique*, XII, 4 (décembre 1982), p. 5.
7. *Ibid.*
8. «Association des archivistes du Québec, réunion du comité provisoire, 20 novembre 1967». *Fonds de l'Association des archivistes du Québec* (microfilm), bobine 1, image 10.
9. Lors de la création de l'AAQ, les archivistes œuvrant dans les archives religieuses représentaient 40% des membres. Voir: Louise Gagnon-Arguin, *L'archivistique au Québec depuis 1960...*, p. 178.
10. «Association des archivistes du Québec, réunion du comité provisoire, 20 novembre 1967». *Fonds de l'Association des archivistes du Québec* (microfilm), bobine 1, image 10.
11. «Hommage aux fondateurs de l'Association des archivistes du Québec, 1967-1982». *La Chronique*, XII, 4 (décembre 1982), p. 3.
12. «Association des archivistes du Québec, réunion de fondation, 9 décembre 1967». *Fonds de l'Association des archivistes du Québec* (microfilm), bobine 1, image 18.
13. Réunions du 30 octobre 1967 et du 20 novembre 1967.
14. «Association des archivistes du Québec, réunion du 30 octobre 1967». *Fonds de l'Association des archivistes du Québec* (microfilm), bobine 1, images 29, 30.
15. «Association des archivistes du Québec; règlements», *Archives*, 69.1.
16. Nous aurions pu suivre le travail des différents comités qui se sont penchés sur les statuts de l'AAQ pour étudier l'évolution des objectifs. Toutefois, comme leur travail a consisté souvent à intégrer aux statuts les résolutions adoptées lors d'assemblées générales de membres et de voir à leur cohérence dans l'ensemble des statuts, il nous est apparu plus significatif, dans le cadre de notre étude, de nous en tenir aux textes des statuts eux-mêmes.
17. Au Québec, une formation technique est donnée dans les collèges d'enseignement général et professionnel. Le programme de Techniques de la documentation est offert dans 7 collèges. Plusieurs détenteurs de ce diplôme œuvrent dans les milieux de la gestion de documents administratifs ou dans ceux des archives historiques.
18. Le terme utilisé en 1990 fait référence à une autre réalité que celui utilisé en 1967. Il y a eu en 1983 l'adoption de la *Loi sur les archives* au Québec qui définit ces dernières comme «tout document peu importe leur âge». Le concept est donc beaucoup plus large.
19. La liste des présidents apparaît en Annexe 1.
20. Jean Poirier, «Rapport du trésorier de l'AAQ pour l'année 1976-1977», 3 p. *Fonds de l'Association des archivistes du Québec*, bobine 6, images 1280 et 1281.
21. Les trésoriers qui ont occupé ce poste entre 1973 et 1976 remercient chaleureusement Sœur Juliette Boisvert qui a accompli ce travail. À partir de 1977, cette tâche reviendra au trésorier en titre.
22. À cause de l'intérêt particulier que soulève le rôle de l'AAQ dans la formation et le perfectionnement, nous aborderons ce sujet dans la troisième partie de notre article.
23. Ce comité est surtout constitué d'archivistes de la région de Montréal.
24. Rapport remis au Conseil et dont il est fait état dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 18 septembre 1970, *Fonds de l'Association des archivistes du Québec*, bobine 1, image 845.
25. Lettre du père Joseph Cossette, s.j., au père François Prud'homme, c.s.v., St-Jérôme, 4 décembre 1973, *Fonds de l'Association des archivistes du Québec*, bobine 3, image 1311. Nous verrons plus loin les événements qui ont conduit à créer deux sections au sein de l'AAQ, section Archives historiques, section Gestion des documents en 1975.

26. François Prud'homme, «Au bénéfice des archivistes religieux: Le regroupement des archivistes religieux», *Archives*, 13, 3 (décembre 1981), pp. 27-33.
27. Louise Gagnon-Arguin, *L'archivistique au Québec...*, p. 178.
28. André Frenière, «Rapport du Trésorier de l'AAQ pour l'année 1974-1975».
29. «Procès-verbal du conseil» tenu à l'Université de Montréal, le samedi 18 septembre 1971.
30. Le «secteur privé» inclut les entreprises et organismes privés, les consultants, les archives privées et les archives religieuses.
31. Murielle Doyle, «Rapport de la présidente pour l'exercice 1989-1990», mai 1990.
32. Lettre de Gilles Héon à Louise Hamel, 7 juin 1978, bobine 10, images 210-211.
33. Au début de sa présidence, Marcel Caya faisait appel, dans *La Chronique*, à la bonne volonté des membres et leur demandait de manifester leur désir de participer au travail d'un comité de leur choix. Le Comité de soutien au perfectionnement demandait aux membres de l'AAQ de signaler leur spécialité dans le but de présenter éventuellement une conférence sur le sujet.
34. «Association des archivistes du Québec: règlements», *Archives*, 69, 1, p. 28.
35. Lettre de Sr Marcelle Boucher à Claude Lessard, président de l'AAQ, mai 1972, *Fonds de l'Association des archivistes du Québec*, bobine 3, image 1439.
36. Lettre de Gilles Héon à l'AAQ, au soin de Sr Lucienne Choquet, le 16 octobre 1973, *Fonds de l'Association des archivistes du Québec*, bobine 4, image 214.
37. Voir la chronologie en annexe pour connaître les lieux et dates de fondation des sections.
38. «Section des archives historiques, rapport 1978-1979 pour la section et ses régions», *Archives*, 11, 2 (septembre 1979), p. 61.
39. Carol Couture, «Rapport du président pour l'année 1988-1989», mai 1989, p. 2.
40. L'AAQ compte maintenant cinq sections régionales: section Est (Québec, Gaspésie, Bas-St-Laurant), section Nord (Saguenay, Lac-Saint-Jean, Côte-Nord), section Centre (Mauricie, Bois-Francs, Estrie), section Montréal (Archipel-Montréal, Laurentides, Lanaudière, Montérégie), section Ouest (Outaouais, Abitibi, Témiscamingue).
41. Les articles et recherches sur la revue s'arrêtent en 1988.
42. Louise Gagnon-Arguin, «Les vingt ans de la revue *Archives*», *Archives*, 20, 1 (été 1988), pp. 3-29.
43. Louis-René Dessureault, *L'état du discours de la profession d'archiviste au Québec; une analyse de contenu de la revue ARCHIVES*, mémoire de maîtrise en bibliothéconomie et sciences de l'information, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information, Université de Montréal, 1988.
44. Article sur le classement cadre des archives religieuses, les articles de Doyle, Frenière et Bissonnette sur l'intégration de la gestion des documents à l'archivistique, article de Ducharme et Rousseau sur le même sujet mais quelques années plus tard, article sur les documents essentiels de Rousseau, article sur les règles de conservation, etc.
45. *Les revues d'archives; leur présentation dans les sources primaires et secondaires*; une étude réalisée par Capital Planning Information pour le Conseil international des archives, Écosse, Capital Planning Information, 1980, 31 p. (RAMP, études et directives, PGI/WS/10).
46. Les archivistes convoqués à cette réunion étaient Victorin Chabot, Jacques Ducharme, Gilles Héon, Normand St-Pierre et Gilles Durand.
47. Lettre de Gilles Durand à Gilles Héon, 13 septembre 1974, *Fonds de l'Association des archivistes du Québec*, bobine 4, image 1091.
48. *Archives*, 19, 1-2. (juin septembre 1987) et 23, 1-2 (automne-hiver 1991).
49. Malheureusement tous ces points ne se retrouvent pas dans tous les numéros de *La Chronique*. Certaines années, ils y sont. Ce bulletin constitue alors une source d'informations extrêmement intéressante tant pour le suivi qui est assuré auprès des membres entre deux assemblées générales que pour le témoignage qu'il laisse dans le temps.
50. Ce livre a été préparé par des membres de la Section Archives historiques et publié chez un éditeur commercial. *Les instruments de recherche pour les archives*, par Louis Cardinal [et al.] sous la direction de Victorin Chabot, La Poca-tière, Documentor, 1984, 123 p. (Accès à l'information).
51. *Consultez avant de consulter; comment choisir un consultant dans le domaine du traitement des archives et des documents administratifs*, [s.l.], Association des archivistes du Québec, 1984, [n.p.].
52. *Des spécialistes à votre service*, Québec, AAQ, 1991, 7 p.
53. Michel Lévesque, *Calendrier de conservation de l'Association des archivistes du Québec Inc.*, par Michel Lévesque avec la collaboration d'André Frenière. Québec, Association des archivistes du Québec, 1989, 32 p.

54. Denis Casault, *Guide de classification et de classement des documents des associations et autres organismes de même nature*, Québec, Association des archivistes du Québec, 1991, 64 p.
55. Louise Gagnon-Arguin, *L'archivistique au Québec...*, pp. 190-192.
56. *Ibid.*
57. François Beaudin, «Assemblée générale, rapport du président», 23 mai 1970.
58. Les programmes de maîtrise portent le nom de Maîtrise en histoire, volet archivistique à l'Université Laval et Maîtrise en bibliothéconomie et sciences de l'information à l'Université de Montréal.
59. Ad hoc marketing, «Perceptions, attitudes et notoriété de l'Association des archivistes du Québec», juin 1987, p. 23.
60. *Fonds de l'Association des archivistes du Québec*, bobine 2, image 97.
61. L'AAQ était aussi intervenue sur le projet de loi 88 sur les archives en 1968, lequel projet n'a jamais été présenté officiellement à l'Assemblée législative. «Message de la rédaction», *Archives*, 69.2 (juillet-décembre 1969), p. 3.
62. Un numéro de la revue *Archives* reproduira tous les articles écrits par des archivistes, membres de l'AAQ et parus dans les journaux à ce sujet. Voir: *Archives*, 13, 2, pp. 43-95, 105-106.
63. Voir rapport du père Cossette, bobine 4, images 498-502.
64. «Rapport du trésorier [Jacques Ducharme], exercice financier 1973-1974».
65. Lettre de René Côté à Georges-Henri Dagneau, 19 avril 1976. *Fonds de l'Association des archivistes du Québec* (microfilm), bobine 6, image 958 à 964.
66. Lettre de Francis Fox à Guy Dinel, 16 octobre 1980, bobine 12, image 706 et 707.
67. François Beaudin, «Congrès de la Section des archives de la Société historique du Canada», *Archives*, 74.2 (1974), pp. 73-75.
68. *Annuaire des dépôts canadiens*, publié par le Bureau canadien des archivistes, 3e éd. Ottawa, 1990.
69. *Les normes de description en archivistique: une nécessité; rapport et recommandations du groupe de travail canadien sur les normes de description en archivistique*, Ottawa, Bureau canadien des archivistes, 1986, ix, 203 p.
70. La revue *Archives* publie, dans un numéro spécial sur les relations internationales, une chronologie compilée par Gilles Héon, «Nos amitiés internationales ou Chronologie des relations établies avec l'Association des archivistes du Québec et ses membres avec des organismes et collègues étrangers, 1967-1985», *Archives*, 18, 4 (mars 1987), pp. 39-51.
71. C'est d'ailleurs un de ses membres et ex-président, Marcel Caya, qui est actuellement président de cette section.
72. On peut retrouver cette liste dans l'article précité.
73. Certaines propositions de nom sont faites à cette occasion. Le nom qui revient le plus souvent lors de cette consultation est l'Association des archivistes et des gestionnaires de documents du Québec.
74. «Rapport du Comité d'étude sur la représentativité du nom de l'AAQ. Inc.», 13 décembre 1979.
75. Lettre adressée à Hélène Leclerc, coordonnatrice de la section Gestion des documents de la région de Montréal par Michel Roberge des Archives nationales du Québec, 20 mars 1984.
76. Lettre adressée à Hélène Leclerc, coordonnatrice de la section Gestion des documents de la région de Montréal par Jean Maurice Demers des Archives nationales du Québec, 23 mars 1984.
77. Procès-verbal de l'Assemblée générale de l'Association des archivistes du Québec, 21 juin 1987.
78. Carol Couture, «Rapport du président pour l'année 1988-1989», mai 1989, p. 2-3.
79. Ce comité était présidé par le regretté Jacques Ducharme qui est décédé quelques mois après la remise de son rapport.
80. «L'Association des archivistes du Québec; un regard vers l'avenir; rapport final du Comité d'orientation remis au Conseil d'administration de l'Association des archivistes du Québec», 15 mai 1989, p. 10.
81. Comité spécial sur la recherche d'une identité et d'un idéal commun. «Rapport final», avril 1990, p. 9.
82. Ce code est présenté dans le présent numéro de la revue *Archives*.
83. «L'Association des archivistes du Québec; un regard vers l'avenir; rapport final du Comité d'orientation...», p. 3.
84. *Ibid.*
85. La revue pourra compter sur de nouveaux auteurs et devra répondre aux nouvelles exigences de ces lecteurs.

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AAQ, 1967-1992

Dates	Présidents	Vice-présidents	Secrétaires	Trésoriers	Conseillers
1967	Roland-J. Auger	François Beaudin	Jacques Mathieu	Claude Lessard	Mgr Victor Tremblay Abbé Honorius Provost Abbé Armand Gagné Mme Paul Duchesneau Soeur Aline Lamoureux Jacques Prévost
1968-1969	Roland-J. Auger	François Beaudin	Jacques Mathieu	Claude Lessard	Mgr Victor Tremblay Abbé Honorius Provost Abbé Armand Gagné Mme Paul Duchesneau Soeur Aline Lamoureux Jacques Prévost
1969-1970	François Beaudin	Jacques Mathieu Roland-J. Auger	Soeur Aline Lamoureux	Claude Lessard	Mgr Victor Tremblay Mme Paul Duchesneau Abbé Armand Gagné Soeur Claire Gagnon André Bissonnette Frère R.-E. Gingras
1970-1971	Jacques Mathieu	Soeur Aline Lamoureux François Beaudin	Claude Poirier	Claude Lessard	Mgr Victor Tremblay Mme Paul Duchesneau Frère R.-E. Gingras M.-Jeanne Daigneau Lionel Séguin Luc-André Biron
1971-1972	Lionel Séguin	Claude Lessard Jacques Mathieu	Claude Poirier	André Côté	Frère R.-E. Gingras M.-Jeanne Daigneau Luc-André Biron Murielle Doyle Robert Garon Gilles Héon
1972-1973	Claude Lessard	Père Joseph Cossette Lionel Séguin	Frère Jules Martel	Fréjean Hould	Luc-André Biron Murielle Doyle Robert Garon Gilles Héon Soeur Lucienne Choquet Jacques Ducharme

1973-1974	Père Joseph Cossette	Robert Garon Claude Lessard	Soeur Lucienne Choquet	Jacques Ducharme	Murielle Doyle Gilles Héon Frère René Côté Michel Cauchon André Martineau Béatrice Chassé
1974-1975	Robert Garon	François Beaudin Père Joseph Cossette	Soeur Cécile Routhier	André Frenière	Frère René Côté Michel Cauchon André Martineau Béatrice Chassé Yves-Jean Tremblay Louise Hamel
1975-1976	François Beaudin	Gilles Héon Robert Garon	Frère René Côté	Jean-Yves Rousseau	André Martineau Louise Hamel Soeur Florence Bertrand Françoise Houle Fernand Drouin Père F. Prud'homme
1976-1977	Gilles Héon	André Martineau François Beaudin	Soeur Madeleine Lamothe	Jean Poirier	Soeur Florence Bertrand Françoise Houle Père F. Prud'homme Jacques Gontier Victorin Chabot Michel Landry
1977-1978	André Martineau	Louise Hamel Gilles Héon	Claude Minotto	Alain Clavet	Victorin Chabot Michel Lambert Michel Landry Frère Georges Lapointe Claude Poirier Père F. Prud'homme
1978-1979	Louise Hamel	Carol Couture André Martineau	Marc Beaudoin	Paul-Emile Guy	Guy Dinel Frère Georges Lapointe Ginette Noël Claude Poirier Père F. Prud'homme Michel Roberge
1979-1980	Carol Couture	Guy Dinel Louise Hamel	Marc Beaudoin	Suzanne Girard	Murielle Doyle Jean-Marc Garant Marcel Lagué Ginette Noël Jacques Ducharme Henri Gérin-Lajoie

1980-1981	Guy Dinel	Bernard Weilbrenner Carol Couture	Ginette Noël	Suzanne Girard	Bozena Jilek Jean-Marc Garant Marcel Lagué Normand Morel Jean-Claude Hébert Sœur Cécile Routhier
1981-1982	Bernard Weilbrenner	Soeur Lucienne Choquet Guy Dinel	Gilbert Caron	Suzanne Girard	Suzanne Provost Bozena Jilek Michel Marsan Jean-Claude Hébert Sœur Cécile Routhier Nicole Sauvé-Leblanc
1982-1983	Soeur Lucienne Choquet	Monique Larouche- McClemens Bernard Weilbrenner	Soeur Gaétane Chevrier	Paul-Emile Guy	Michel Marsan Suzanne Provost Huguette D.Simard Michel Lalonde Nicole Sauvé-Leblanc Sylvain Savard
1983-1984	Monique Larouche- McClemens	Jean-Yves Rousseau Soeur Lucienne Choquet	Diane Mongrain	Nicole Sauvé-Leblanc	Georges Dionne Suzanne Provost Huguette D.Simard Michel Lalonde Marie-France Fortier Sylvain Savard
1984-1985	Ginette Noël	Marcel Caya Monique Larouche- McClemens	Diane Mongrain	Nicole Sauvé-Leblanc	Guy Dinel Pierre Collins Huguette D. Simard Michel Lalonde Marie-France Fortier Sylvain Savard
1985-1986	Marcel Caya	Huguette D. Simard Ginette Noël	Sylvain Savard	Nicole Sauvé-Leblanc	Guy Dinel Pierre Collins Michel Roberge Denise Pageau Marie-France Fortier Suzanne Girard

1986-1987	Hugette D. Simard	Suzanne Girard Marcel Caya	Daniel Myrand	Yves Carbonneau	Abbé Joseph Anctil Michel Roberge Martine Cardin Denise Pageau
1987-1988	Suzanne Girard	Yves Carbonneau Huguette D. Simard	Daniel Myrand	Simon Richard Gaeïtan Larose	Martine Cardin Allen Doiron Denise Pageau Michel Roberge Louise Gagnon-Arguin
1988-1989	Carol Couture	Murielle Doyle Suzanne Girard	Ginette Noël	Nicole Sauvé-Leblanc	Michel Roberge Guy Dinel Martine Cardin Abbé Laurent Tailleux Louise Gagnon-Arguin
1989-1990	Murielle Doyle	Richard Juneau Carol Couture	Chantale Fillion	Pierre Lavigne	André Deschamps Anna Gagnon Jacques Grimard Abbé Laurent Tailleux Louise Gagnon-Arguin
1990-1991	Richard Juneau	Denise Pageau Murielle Doyle	Chantale Fillion	Pierre Lavigne	Denis Noël James Lambert Frédéric Brochu Louis-René Dessureault Sylvie Gervais Jacques Grimard
1991-1992	Denise Pageau	Marc Beaudoin Richard Juneau	Marc Tessier	Pierre Lavigne	Dany Ouellet James Lambert Denise Maltais Louis-René Dessureault Sylvie Gervais Jacques Grimard

ANNEXE 2

Prix annuels décernés par l'AAQ

Lors de la réunion du Conseil d'administration de l'AAQ tenue les 4 et 5 décembre 1971, il est proposé et adopté que l'AAQ offre un prix annuel afin de récompenser «l'effort et la production» chez l'archiviste. Depuis cette date, les personnes et les institutions suivantes ont reçu ce prix¹.

1972	Religieuses hospitalières de Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu de Montréal
1973	Service des archives de l'Université Laval
1974	Père Gaston Carrière, o.m.i.
1975	[Le prix annuel n'est pas décerné]
1976	Mgr Albert Tessier du Séminaire de Trois-Rivières
1977	Frère Jules Marles de l'Université du Québec à Trois-Rivières
1978	Bureau des archives de la Commission des écoles catholiques de Montréal [refusé par son porte-parole, Lionel Séguin]
1979	André Côté de l'Université du Québec à Chicoutimi
1980	Service de gestion des documents du ministère des Affaires sociales
1981	Prix individuel: Ljiljana Stanojlovic-Cirkovic, Archives nationales du Québec Prix institutionnel: Service des archives, Université de Montréal
1982	Henri Gérin-Lajoie de la Ville de Montréal
1983	Prix individuel: Bernard Weilbrenner, Archives publiques du Canada Prix institutionnel: les auteurs du livre <i>Les archives au XX^e siècle</i> : Carol Couture et Jean-Yves Rousseau, en collaboration avec Jacques Ducharme, Marlène Gagnon et Denise Pélissier
1984	Prix individuel: Michel Roberge, Archives nationales du Québec Prix de groupe: le groupe de travail de <i>Les instruments de recherche</i> , Louis Cardinal, Victorin Chabot, Jacques Ducharme, Gilles Janson, Georges Lapointe
1985	[Le prix annuel n'est pas décerné]
1986	[Le prix annuel n'est pas décerné]
1987	Gilles Héon, Archives nationales du Québec

1. Claude Lessard, *Rappel historique sur les congrès de notre association*, Trois-Rivières, 1991, pp. 13-14.

- 1988 Sœur Claire Gagnon du Monastère des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec
- 1989 Prix individuel: Michel Champagne et Denis Chouinard, auteurs du livre *Le traitement d'un fonds d'archives: ses documents historiques*
Prix institutionnel: la Division des archives de la ville de Québec
- 1990 Prix individuel: Louis Garon, Archives nationales du Québec
Prix institutionnel: le Service des archives de l'Université du Québec à Montréal
- 1991 Prix individuel: Guy Diné, Division des archives, Université Laval
Prix institutionnel: Service de la gestion des documents, Commission scolaire catholique de Sherbrooke
Prix à l'entreprise privée: Groupe GESTAR

ANNEXE 3

Membres émérites¹

À la réunion du Conseil d'administration du 18 février 1972, il est proposé et adopté que l'AAQ désigne un membre émérite et ce, «en raison de leur personnalité prestigieuse ou de services rendus aux archives et aux archivistes». Les membres ayant reçu ce titre sont les suivants²:

1975	Sœur Julienne Boisvert
1981	Abbé Honorius Provost du Séminaire de Québec
1981	François Beaudin
1982	Père François Prudhomme
1982	Frère Robert-Edmond Gingras
1983	Sœur Marcelle Boucher, o.s.u.
1985	Sœur Lucienne Choquette, r.h.s.j.
1987	Bernard Weilbrenner des Archives nationales du Canada
1988	Joël Raiffaud de la firme Joël Raiffaud Associés
1989	Claude Lessard de l'Université du Québec à Trois-Rivières
1990	Louise Gagnon-Arguin de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information, Université de Montréal
1991	Carol Couture de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information, Université de Montréal

1. D'autres distinctions ont été aussi attribuées. Ainsi en 1971, Mgr Victor Tremblay est nommé président d'honneur et Roland-J. Auger reçoit le même titre en 1974. De plus, en 1972, trois Montréalais sont nommés membres d'honneur. Il s'agit de Jean Drapeau, Thérèse Lavoie-Roux et Yvonne Deschênes. Ces distinctions n'ont toutefois pas été attribuées par la suite.

2. Claude Lessard, *Rappel historique sur les congrès de notre association*, Trois-Rivières, 1991, p. 15.

ANNEXE 4

Quelques dates importantes dans l'histoire de l'AAQ

30 octobre 1967	Réunion du Comité provisoire de fondation de l'AAQ
20 novembre 1967	Réunion du Comité provisoire de fondation de l'AAQ
9 décembre 1967	Fondation officielle de l'AAQ
Mars 1968	Parution du premier numéro du <i>Bulletin de liaison</i> , première publication de l'AAQ, qui sera ensuite remplacé par <i>Archives</i> et <i>La Chronique</i>
1969	Parution du premier numéro de la revue <i>Archives</i>
21 juillet 1970	Contrat de dépôt révocable des archives de l'AAQ aux ANQ
1971	Parution du premier numéro du bulletin <i>La Chronique</i>
5 décembre 1971	Mise en place du Prix annuel décerné à un membre individuel et/ou à une institution pour la qualité de son travail
19 février 1972	Création du prix «Membre émérite»
13 et 14 mai 1972	Premier congrès annuel de l'AAQ
1972	Mise sur pied d'un Comité ad hoc sur les archives courantes
1971-1972	Année de réception de la première subvention du ministère des Affaires culturelles à l'Association des archivistes du Québec
2 mai 1974	Réunion de fondation de la Section Archives historiques. Fondation du «chapitre» de Québec le 23 novembre 1974 et de celui de Montréal le 7 décembre 1974. Des sections Gestion de documents sont aussi créées dans les régions la même année
Septembre 1974	Premières démarches pour créer un Centre de bibliographie archivistique dont le mandat est de préparer une bibliographie courante en archivistique pour la revue <i>Archives</i>
4 juin 1975	Enregistrement des lettres patentes confirmant l'incorporation de l'Association des archivistes du Québec en vertu de la 3 ^e partie de la <i>Loi des compagnies</i> du gouvernement du Québec. Mise en place officielle des deux sections à l'intérieur de l'AAQ, la section Archives historiques et la section Gestion des documents
1975-1976	Création d'une section «Archives historiques» de l'AAQ dans la région de l'Outaouais

Septembre 1976	Diverses activités sont organisées dans le cadre de la «Journée québécoise des archives»
4 décembre 1976	Tenue d'une journée de travail spéciale pour étudier le Livre vert sur la culture du ministre des Affaires culturelles, Jean-Paul L'Allier
1976	Création d'une section «Archives historiques» de l'AAQ dans la région du Saguenay Lac-St- Jean. En 1982, cette région se joindra à la section «Gestion des documents»
Été 1977	Mise en place d'un secrétariat permanent et engagement d'une secrétaire à temps partiel, Mme Colette Lessard
23 septembre 1977	«Journée des archives»; tenue d'activités spéciales dans les sections à cette occasion
1977	Création d'une section de l'AAQ dans la région Mauricie et des Bois-Francs
13 juillet 1977	Émission des lettres patentes de l'Institut supérieur de documentation
25 juillet 1978	Signature d'une entente de don des archives de l'AAQ aux ANQ
Printemps 1979	Tenue de la première journée de la gestion de documents
Octobre 1979	Tenue de la Semaine internationale des archives dans les différentes régions du Québec et réalisation d'une affiche publicitaire à cet effet
1980	Dernières activités de la Semaine des archives
1980	Création d'une section «Archives historiques» dans la région des Cantons de l'Est
1981-1982	Création d'une section Gestion de documents dans la région de l'Outaouais
1982	Participation de l'AAQ au Salon du bureau à Montréal
Automne 1982	Début des cours donnés par l'AAQ dans deux universités québécoises, l'Université Laval et l'Université de Montréal. Ces cours portaient sur la gestion des documents et sur les archives historiques.
1983	Participation de l'AAQ au Salon du bureau de Montréal
1984	Création d'une bourse de recherche pour les membres de l'AAQ
Novembre 1987	Participation de l'AAQ au Salon de l'informatique de Montréal par la tenue d'un kiosque d'information

- 1987 Présentation d'une étude réalisée par la firme AdHoc Marketing sur les perceptions, attitudes et notoriété de l'Association des archivistes du Québec
- Juin 1988 Création du Comité d'orientation
- Juin 1990 Abolition des sections à l'intérieur de l'AAQ et mise en place d'une structure basée sur les divisions régionales
- Juin 1991 Adoption d'un code d'éthique